



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 70485

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants au sujet des travaux de la commission nationale de concertation mise en place le 17 mars 2009 suite à la parution du rapport du préfet honoraire Audouin. L'Association nationale des pupilles de la Nation, orphelins de guerre ou du devoir (ANPNOGD) a émis plusieurs réserves sur les conclusions formulées par cette commission, notamment au sujet de l'élargissement de la notion de barbarie. L'ANPNOGD réclame en effet l'indemnisation de tous les orphelins de tous les conflits, et ce conformément aux engagements pris par le Président de la République les 23 mai et 2 octobre 2007. La délégation départementale de l'ANPNOGD du Puy-de-Dôme demande quant à elle que les termes « mort d'extrême cruauté » soient remplacés par les mots « faits de guerre ou actes de guerre » dans les conclusions du rapport de la Commission nationale de concertation. En effet, le maintien des termes « d'extrême cruauté », dans la rédaction du futur décret de reconnaissance des pupilles de la Nation, aurait pour conséquence de créer de nouvelles discriminations envers de nombreux orphelins de guerre qui se verraient ainsi écartés du futur dispositif de reconnaissance. Par conséquent, elle souhaiterait connaître ses intentions afin d'apporter une réponse juste aux légitimes revendications de l'ensemble des pupilles de la Nation et orphelins de guerre.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une Commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront prochainement proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70485

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1257

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3647